

Commune de PEYRE EN AUBRAC

Budgets annexes lotissements : note de présentation brève et synthétique du Compte administratif 2024

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note concerne uniquement les budgets réalisés en 2024 des lotissements communaux :

- BOIS GRAND situé à Aumont,
- LE DEVES situé à Javols,
- LA PIGNEDE rebaptisé LA CHAPELLE situé à La Chaze,
- BOIS NALT situé à Ste Colombe.

Le compte administratif 2024 a été voté le 6 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service administratif de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte administratif a été réalisé après vérification de la concordance avec les comptes de gestion établis par la DDFIP. Le compte administratif a été établi avec la volonté :

- de retracer l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice passé.

II. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL BOIS GRAND

Le budget annexe Lotissement communal Bois Grand individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

En 2023, aucune écriture n'a eu lieu sur ce budget. Seuls les reports de l'année précédente apparaissent.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		*		*	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	29 470,48 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	37 659,34 (si excédent)
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	29 470,48	= G + H + I + J	37 659,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	29 470,48	= G + I + K	0,00
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	37 659,34
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	29 470,48	= G + H + I + J + K + L	37 659,34

Date de transmission de l'acte: 10/03/2025

Date de réception de l'AR: 10/03/2025

048-200064731-BF_2025_007-BF

A G E D I

III. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE DEVES

Le budget annexe Lotissement communal Le Deves situé à Javonville individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

En 2024, aucune écriture n'a eu lieu sur ce budget. Par conséquent, les écritures sont retracées ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	38 254,55
	Report en section d'investissement (001)	D	47 550,33	J	0,00
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		- A + B + C + D	47 550,33	- G + H + I + J	38 254,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	- E + F	0,00	- K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	- A + C + E	0,00	- G + I + K	38 254,55
	Section d'investissement	- B + D + F	47 550,33	- H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	- A + B + C + D + E + F	47 550,33	- G + H + I + J + K + L	38 254,55

IV. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PIGNEDE

Le budget annexe Lotissement communal LA PIGNEDE situé à proximité du lieu-dit Lasbros, commune déléguée de La Chaze, a été rebaptisé LA CHAPELLE. Il individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

En 2024, un lot a été vendu. Par conséquent, les écritures sont retracées ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	398 392,31	G	629 339,53
	Section d'investissement	B	556 863,70	H	365 396,67
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	209 747,23	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		- A + B + C + D	1 165 003,24	- G + H + I + J	994 736,20
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	- E + F	0,00	- K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	- A + C + E	608 139,54	- G + I + K	629 339,53
	Section d'investissement	- B + D + F	556 863,70	- H + J + L	365 396,67
	TOTAL CUMULE	- A + B + C + D + E + F	1 165 003,24	- G + H + I + J + K + L	994 736,20

V. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BOIS NALT

Date de transmission de l'acte: 10/03/2025
 Date de reception de l'AR: 10/03/2025
 048-200064731-BF_2025_007-BF
 A G E D I

Le budget annexe Lotissement communal BOIS NALT situé co... isé. Il individualise les dépenses et les recettes effectuées pour l'aménagement de cette zone. Ces activités sont individualisées dans un budget annexe du fait :

- De la nécessité de connaître le coût final de ce type d'opération.
- D'une obligation fiscale, les activités de lotissement entrant dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).
- De la mise en œuvre d'une comptabilité particulière retracée dans une comptabilité de stocks de terrains.

En 2024, il n'y a pas eu d'exécution sur ce budget. Par conséquent, les écritures sont retracées ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	1 443,76	J	0,00
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 443,76	= G + H + I + J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	0,00	= G + I + K	0,00
	Section d'investissement	= B + D + F	1 443,76	= H + J + L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 443,76	= G + H + I + J + K + L	0,00

Fait à Peyre en Aubrac :

Le Maire,
 ASTRUC Alain

